

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Derkaoui  
M. Constant donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Thibault  
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Molossi, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 03-02 du 7 novembre 2019

### GESTION DE LA FAUNE DES PROPRIÉTÉS ET PARCS DÉPARTEMENTAUX (6 LOTS) – MODE DE DÉVOLUTION ET APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE le dossier de consultation des entreprises, pour l'accord-cadre à bons de commande pour la gestion de la faune des propriétés et parcs départementaux comportant six lots dont les seuils pour la durée totale du marché soit quatre ans à compter de sa notification sont les suivants :

- Lot 1 : gestion et valorisation du lapin de garenne : 50 000 et 250 000 euros hors taxes,
- Lot 2 : piégeage et régulation d'animaux hors lapin de garenne : 30 000 et 180 000 euros hors taxes,
- Lot 3 : dératisation et gestion des guêpes et frelons : 20 000 et 100 000 euros hors taxes,
- Lot 4 : gestion des chenilles processionnaires : 60 000 et 200 000 euros hors taxes,
- Lot 5 : gestion de peuplement piscicole et faune aquatique : 40 000 et 120 000 euros hors taxes,
- Lot 6 : fourniture d'aliments pour animaux : 15 000 et 40 000 euros hors taxes ;



- DÉCIDE de retenir la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions de l'article L 2124-2 du Code de la commande publique, et de ses articles R 2162-1 à R 2162-6, R 2162-13 et R 2162-14 pour la passation d'un accord-cadre à bons de commande ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer cet accord-cadre à bons de commande.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*